



AVIS PUBLIC

Dérogations mineures

PRENEZ AVIS qu'à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion qui aura lieu le 11 décembre 2017, à 19 h 30, les demandes de dérogation mineure suivantes seront considérées :

Demande	Adresse	Zone	Lot	Objet
2017-DM-042	34, 25 ^e Avenue	17-H	1 955 322	Permettre de conserver l'implantation du bâtiment complémentaire (garage) à une distance de 0,20 mètre au lieu de 1,5 mètre de la ligne latérale droite, le tout tel qu'exigé par l'article 7.2.2 du règlement de zonage numéro 6200.

Tout intéressé pourra s'exprimer et commenter ces demandes lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2017, à 19 h 30, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 485, boulevard Adolphe-Chapleau.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 10 novembre 2017.

Charles-Hervé Aka, LL.M, OMA
Greffier